

REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMITE PERMANENT

EXPOSE SUR L'ACTION CONTRE LES MINES ET ENGIN
NON EXPLOSE

Le Burundi a adhéré la convention d'OTTAWA le 03 septembre 1997 et l'a ratifiée le 22 Octobre 2003.

Sa mise en application devait commencer le 01 Avril 2004 pour terminer ses engagements en 2014.

Comme l'économie du Burundi est basée sur l'Agriculture et que plus de 90% de la population sont des cultivateurs, le Gouvernement avait salué la mise sur pied de cette convention afin de pouvoir dégager les terrains qui étaient inexploitable à cause des mines antipersonnel.

On projetait la fin des activités de déminage en 2008 parce qu' on comptait sur la contribution du PND aux objectifs de développement du millénaire(OMD),à la réponse coordonnée des Nations Unies aux priorités nationales associées à l'intégration de l'action contre les mines dans les programmes de développement.

Le Gouvernement du Burundi, à travers le Ministère de la Sécurité Publique est responsable de la gestion efficace et performante de la Direction de l'action humanitaire,contre les mines et engins non explosés.

II. Les Réalisations

1. Education aux risques de mines

Le programme d'Education aux risques des mines antipersonnel pour la prévention des accidents a été effectué par trois ONGs : HIB, DCA et FSD à travers tout le pays du mois d' Août 2005 au mois d' Août 2008.

315000 personnes ont été éduquées et sensibilisés.

Les bénéficiaires par catégorie :

35% femmes

41% Hommes

24% Enfants

2. Activité opérationnelles

Une enquête Générale Communautaire a été effectuée en Juin par deux ONGs internationales : Dan Church Aid et FSD à travers tout le pays a montré qu'il existe 234 zones suspectes identifiées dans les provinces Cibitoke, Bubanza, Makamba, Rutana, Ruyigi, Bujumbura Rural

Les impacts connus :

- .Agricultures et pâturages :65%
- .Infrastructures :25%
- .Accès à l'eau :10%
- .Les zones suspectes se trouvant à moins de 500m des lieux
Publiques :
- Le grand nombre des victimes des mines antipers.ont entre 11 et30 ans

Les Réalisations

- 99% des zones suspectes ont été nettoyées ce qui représente 203000mètres carré
- Plus de 6000 résidus Explosifs de Guerre (ERW) et 25 mines antipersonnel ont été détruits lors des opérations de déminage et intervention EOD.
- Sur 233 zones suspectes il reste à nettoyer 2 zones à cause de l'insécurité qui régnait dans ces localités. Il s'agit de Mpishi en commune Mussigati et Mwico en commune Kanyosha.

A ces deux zones restantes s'ajoutent 58 autres que la FSD a identifiées le long de la lisière du parc national de la Kibira. Pour concrétiser la véracité de cette nouvelle identification, nous vous informons qu'un enfant de la commune Musigati a sauté sur une mine le 29/3/2009. Egalement en date du 29/4/2009 la DAHMI appuyée par l'ONG MAG Burundi a découvert une caisse de41 mine antipersonnel type T50 en commune Mabayi.

Les défis :

- **Le défi que le Burundi s'est imposé, est d'avoir un « pays libre de mines » pour la fin de l'année 2008 selon les indications sur la présence d'éventuelles zones suspectes obtenues auprès du dernier mouvement armée FNL, qui vient de mettre fin aux hostilités le 26 mai 2008.**
- **Ces éventuelles zones suspectes sont localisées principalement a l'ouest du pays dans le parc national de la Kibira.**
- **Collaboration avec la commission de Désarmement Civil (CDCPA) pour l'expertise concernant la collecte des mines et engins non explosés dans le cadre du programme de désarmement civil des populations (Sécurisation Communautaire).**
- **La vision à long terme du programme est de réunir les conditions institutionnelles qui permettront aussi l'intégration des victimes de guerre dans une société qui reconnaît leurs droits et leurs besoins.**

Les priorités :

1.- Promouvoir un environnement favorable à la croissance et à la prospérité dans lequel la population pourra vivre à l'abri de la menace des mines et engins non explosés pour 2009.

Résultats stratégiques pour la période d'avril 2006 - 30 avril 2009.

La Direction d'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non explosés doit s'atteler à :

- 2.- Continuer l'action de déminage et destruction des engins non explosés de zones suspectes à fort et moyen impact, afin de réduire le nombre des victimes et d'augmenter l'accès aux services sociaux de base.
- 3.- Maintenir une structure nationale cohérente et dynamique capable de promouvoir le programme national suivant le suivi des engagements vis-à-vis du traité d'OTTAWA.
- 4.- Continuer la formation d'un personnel additionnel avec l'aide des ONG internationales oeuvrant dans le secteur d'action contre les mines.
- 5.- La définition des standards nationaux de déminage humanitaire et des protocoles d'accréditation technique et de suivi/contrôle des organisations intervenant dans l'action humanitaire contre les mines.
- 6.- Elaboration des mécanismes d'évaluation de la Gestion de la qualité (Assurance et Contrôle de qualité afin que la Direction de l'action humanitaire contre les Mines et Engins non explosés puisse efficacement coordonner et s'assurer de la bonne qualité des opérations mises en œuvre dans le pays en accord avec les standards nationaux et internationaux (IMAS).
- 7.- La mise en œuvre du système de Gestion de l'information (IMSMA) permettant d'élaborer une stratégie nationale pour une meilleure planification des activités en fonction des progrès réalisés et des priorités établies par les autorités.
- 8.- La Consolidation de la paix à travers le Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non explosés q'encourage la participation et le dialogue entre tous les acteurs et parties impliquées dans la reconstruction et le développement du pays ainsi que dans toutes les questions relatives à la présence des mines et résidus explosifs de guerre.
- 9.- La mise en œuvre et la supervision des activités incluses dans les différentes composantes du programme de l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés, grâce aux contributions nécessaires à travers un renforcement des mécanismes de mobilisation.
- 10.- Le pérennisation des activités pour un pays qui vient de sortir de la crise avec un processus d'accompagnement cohérent et coordonné.